

Création association pour speed-dating et soirées célibataires

Par MSN42312, le 01/10/2013 à 15:36

Bonjour,

Nous sommes trois personnes qui veulent créer une association afin d'organiser des soirées célibataires et speed-dating dans des restaurants ou bars.

Nous sommes au chômage toutes les trois et aimerions savoir quelle forme de statut devons nous créer, car nous voulons être salariées par la suite si celà marche.

Quel type de statut nous conseillez-vous et juridiquement y a-t'il des obligations spécifiques à ce genre d'association.

Cordialement,

MSN42312

Par Visiteur, le 04/01/2018 à 22:22

Bonsoir.

Je ne pense pas que l'association soit une bonne idée si vous souhaitez vous rémunérer. Le fisc a ce genre de montage dans le collimateur.